

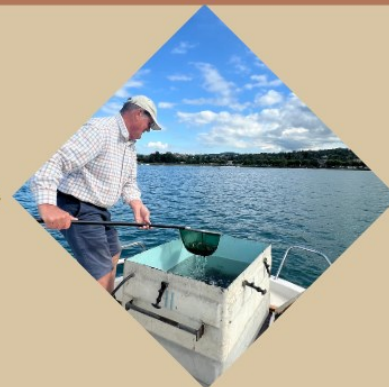


ANNECY LAC PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION NUMÉRO 60 DÉCEMBRE 2024



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
COMPLEXE D'ANIMATION DE SEVRIER
LE 26 JANVIER 2025 À 9H00**



FROMAGES DE SAVOIE

Tommes & Beaufort

BEAUFORT • TOMME DE SAVOIE • FROMAGES • VINS DE SAVOIE
CHARCUTERIE • VIANDE DU BEAUFORTAIN • PRODUITS D'ÉPICERIE FINE



55, chemin de la scierie - 74320 Sevrier
04 50 01 88 59

AUBERGE LE SEMNOZ



LAC D'ANNECY

ROUTE DE MONNETIER - 74410 ST JORIOZ - TEL. 04 50 68 60 28 - AUBERGELESEMNOZ.COM



Loisirs & Pêche
VOTRE CONSEILLER PÊCHE DEPUIS 1974

Des Professionnels de la Pêche en Lac

au Service de votre Passion

Fabrication et montage de nymphes et plombiers pour Féra, Omble et Perche

Location de Float Tube, Réparations

Ouvert du Mardi au Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30



16, AVENUE DE GENÈVE - 74000 ANNECY - TEL. 04 50 67 18 64 - boutique@loisirsetpeche.com - www.loisirsetpeche.com

Siret : 329 926 034 000 11 - Code APE : 524 W - T.V.A Intracommunautaire : FR 0832 992 6034

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2024 voit s'achever deux programmes d'acquisition de connaissances pour lesquels nous nous sommes mobilisés pendant trois ans, en lien avec notre fédération départementale : la cartographie des zones de reproduction des feras et l'évaluation de l'alevinage en ombles.

Les résultats de ces études vous sont rapportés dans cette revue. Ils permettent de veiller désormais à ce que les frayères ne soient pas altérées et confortent le bien fondé de nos efforts pour maintenir la population d'ombles.

Nous avons également renforcé nos moyens de surveillance, poursuivi nos sessions de formations, notamment pour initier nos enfants à la pêche et à la préservation du lac, soutenu l'aménagement de postes de pêche sécurisés pour les personnes à mobilité réduite...

D'autres actions sont en cours ou en projet (suivi de la migration de reproduction des truites lacustres, cartographie des herbiers immergés, évaluation de la fréquentation de la frayère de Menthon par les ombles, rénovation des bâtiments de La Puya....).

Tout ce travail vise à maintenir le patrimoine halieutique du lac au bénéfice de tous. Il n'est possible que grâce à la participation bénévole de certains d'entre vous et à la contribution financière de tous les membres de notre association (qui permet également de louer le droit de pêche à l'Etat).

La régression régulière, ces dernières années, du nombre de cartes de pêche annuelles délivrées à des adultes, principale ressource de notre association, est inquiétante à ce titre.

Parmi les causes probables, une m'insupporte particulièrement : le nombre de plus en plus important de pêcheurs, parfois venus de loin, qui veulent profiter du lac et de ses poissons sans apporter la moindre contribution aux frais de « gestion ».

Ils en ont la possibilité du fait du statut domanial du lac qui autorise tout pêcheur qui s'est acquitté de la contribution pour les milieux aquatiques (CPMA) auprès d'une AAPPMA à pratiquer avec une canne munie de deux hameçons ou trois nymphes artificielles.

Par le passé ces moyens n'autorisaient que des captures limitées et conféraient un « avantage » aux adhérents de notre association qui bénéficient de moyens supplémentaires : quatre cannes pour la pêche du bord, nombre de nymphes illimitées pour la pêche à la sonde et vingt leurres armés d'un hameçon pour la pêche en bateau avec l'option « traîne-sonde ».

C'était sans compter sur les « progrès » technologiques ! Cet avantage s'est réduit comme peau de chagrin avec le développement des appareils de détection des poissons. Aujourd'hui, un pêcheur équipé d'un sondeur dernière génération peut réussir aussi bien, voire mieux, avec seulement un leurre ou trois nymphes, qu'un pêcheur utilisant les techniques « traditionnelles ».

Cette évolution pose des questions d'éthique mais surtout d'équité. Elle interroge notre avenir car nous sommes contraints, pour pouvoir maintenir nos actions, de demander un effort toujours plus important à ceux qui participent, en prenant une carte ALP, au risque d'en voir se détourner toujours plus : nous sommes pris dans un cercle vicieux.

Il faut que chacun comprenne (notamment ceux qui, par ailleurs, ont les moyens de s'équiper d'appareils de détection très onéreux) qu'adhérer à Annecy Lac Pêche est un acte solidaire et militant pour la préservation du lac et de son peuplement piscicole. A défaut, il va nous falloir trouver la parade....

Yann MAGNANI

SOMMAIRE

P.4 Protection du Lac et gestion piscicole

Les Feras vont pouvoir frayer sans être épiées : la cartographie de leurs zones de reproduction est achevée

P.7 Alevinage en ombles chevalier : indispensable pour maintenir les captures

P.8 Etude de la migration de reproduction des truites lacustres : petit point d'étape.

P.10 Evolution des captures de salmonidés

P.12 Pêche à la traîne

P.17 Ecole de pêche

P.22 Au delà du Semnoz

P.24 Visite malveillante de notre pisciculture

BULLETIN N°60

DE DECEMBRE 2024

A.L.P. ANNECY LAC PECHE

Responsable d'édition : Y. MAGNANI

Comité de rédaction : R. DECARRE,

B. GENEVOIS, J-L GASSMANN

Conception : C. GRISOLET

Publicité : R. DECARRE

Tirage : 1 300 sur papier recyclé



Protection du Lac et gestion piscicole

Les Féras vont pouvoir frayer sans être épiés : la cartographie de leurs zones de reproduction est achevée

Ce gros travail, initié en 2021, avait pour objectif de répertorier et de localiser les zones littorales sur lesquelles l'espèce vient se reproduire. Ces secteurs présentent en effet un enjeu de conservation particulièrement important.

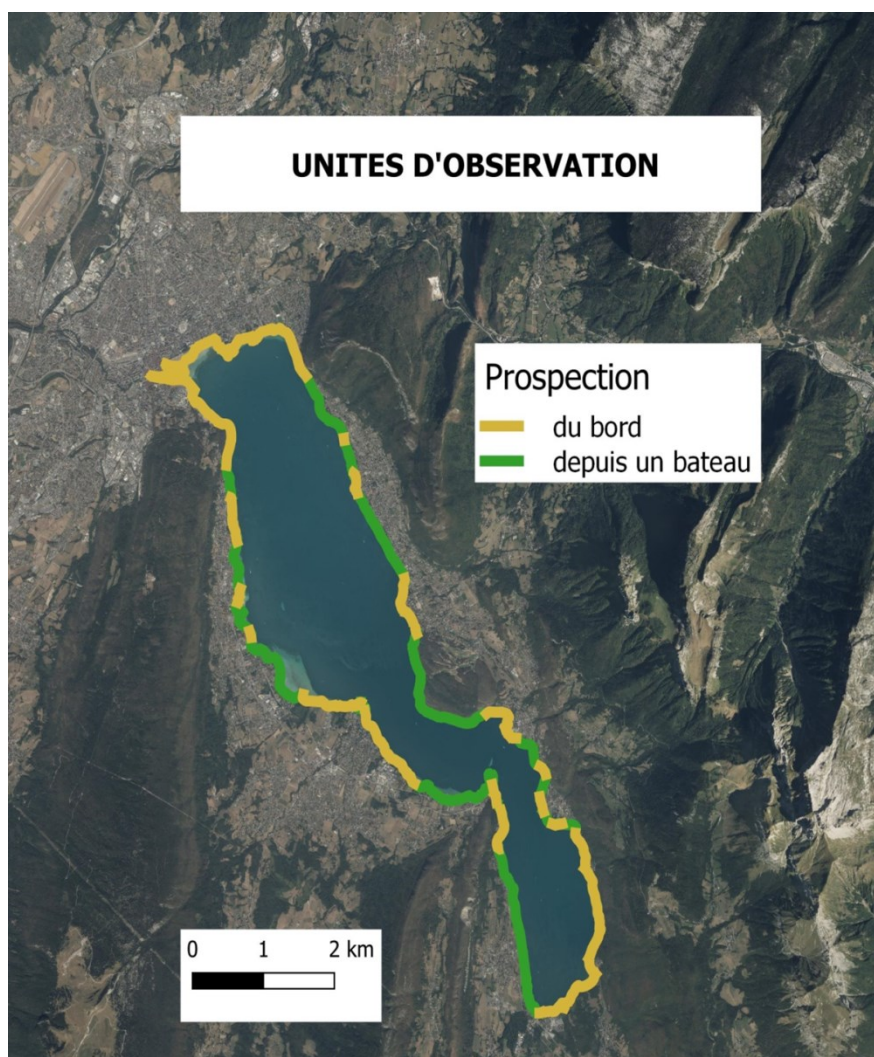
En voici la synthèse.....

Délimitation des unités d'observation (UO)

Le périmètre du lac (environ 43 km) a été subdivisé en 46 Unités d'Observation.

Chaque unité correspond à une portion de rivage qui peut être prospectée de façon continue soit depuis le bord soit depuis un bateau (pour les rives non accessibles : falaises, non-respect de la servitude de marche pied...) au cours d'une sortie d'observation.

Les limites des UO et leur mode de prospection figurent sur la carte ci-après.



Période et fréquence de prospection

La cartographie a été réalisée au cours des saisons de reproduction 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Pour définir chaque saison la date de début des prospections, deux zones de reproduction bien connues, « la promenade de Menthon-Saint-Bernard » en rive Est et « l'esplanade de Saint-Jorioz » en rive Ouest ont fait l'objet d'un suivi tous les deux/trois jours à partir du 15 décembre.

Les dates d'observation des premiers poissons figurent dans le tableau ci-après :

Saison	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Menthon St Bernard	18 décembre 2021	25 décembre 2022	21 décembre 2023
Saint-Jorioz	20 décembre 2021	27 décembre 2022	22 décembre 2023

Les poissons arrivent chaque année un peu plus tôt rive Est mais le décalage n'excède pas deux jours. La date d'observation des premières féras à Saint-Jorioz a été retenue pour initier les prospections.

Chaque saison, les UO retenues ont fait l'objet de deux voire trois sorties d'observations espacées de 3 à 5 jours, après cette date.

En raison d'imprévus divers, sur certaines UO, situées dans le petit lac, les prospections se sont étalées sur deux saisons de reproduction.

La poursuite du suivi tous les deux jours de la frayère de « l'esplanade de Saint-Jorioz » jusqu'à la « disparition » des poissons a permis d'estimer chaque saison la fin de la période de frai et de vérifier l'adéquation des dates de prospection.

Les dates d'observation des derniers poissons sur la frayère de l'esplanade de Saint-Jorioz figurent dans le tableau ci-après :

Saison	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Saint-Jorioz	11 janvier 2022	10 janvier 2023	03 janvier 2024

Méthode d'observation et participants

Chaque UO a été parcourue à partir de la tombée de la nuit par une équipe de deux observateurs munis de lampes puissantes et d'une fiche d'observation.

Selon la longueur des UO, la durée de la séquence d'observation a varié de 15 minutes à 2 heures.

Au total 210 sorties/observateurs ont été nécessaires pour assurer les prospections dont 86 % ont été assurées par des bénévoles de l'AAPPMA Annecy Lac Pêche qui ont également mis à disposition leurs bateaux. Les autres ont été réalisées par notre chargée de mission et un agent d'ASTERS.

Les coordonnées géographiques de début et de fin des Zones de Fréquentation des féras (ZF) ont été enregistrées à l'aide des téléphones portables des observateurs avec l'application « ma position GPS ».

Pour chaque linéaire de présence, le comportement et l'abondance des poissons observés ont été codés :

F = comportements de frai (regroupements, suivis, glissades côte à côte, « marsouinages »...);

D = poissons isolés en déplacement sans comportement de frai.

+10 / -10 en fonction du nombre de poissons observés.



Etablissement de la cartographie des zones de reproduction

Pour délimiter les zones de reproduction, toutes les ZF caractérisées par la présence de plus de 10 poissons présentant des comportements de Frai ont été superposées et calées sur le périmètre IGN du lac.

Ce traitement des données brutes a nécessité 15 jours de travail assurés par les chargés de mission d'ALP et de la FDPPMA 74 ainsi que par des bénévoles.

La carte de synthèse obtenue figure ci-après.



26 zones de reproduction ont été identifiées pour un linéaire de rives de 19 km soit 45% du périmètre du lac.

Nota : L'importance de la fréquentation d'une zone par les féras peut varier d'un soir à l'autre, notamment en fonction du niveau du lac. Malgré les répétitions, il est possible qu'elle ait été sous-estimée sur certains secteurs considérés comme « marginaux » (moins de 10 poissons). La délimitation présentée doit donc être considérée comme une cartographie « à minima » qui pourra être complétée par de futures observations.

Il importe désormais de veiller à ne pas modifier la nature du substrat du fond et d'éviter tout « piétinement » durant la phase de ponte et d'incubation des œufs (décembre à mars inclus) sur les zones de reproduction identifiées.

Partenaires techniques : Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de Haute-Savoie, ASTERS-Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie

MERCI VRAIMENT BEAUCOUP A TOUS LES CONTRIBUTEURS

Carine GRISOLET et Jean-Luc GASSMANN /ALP



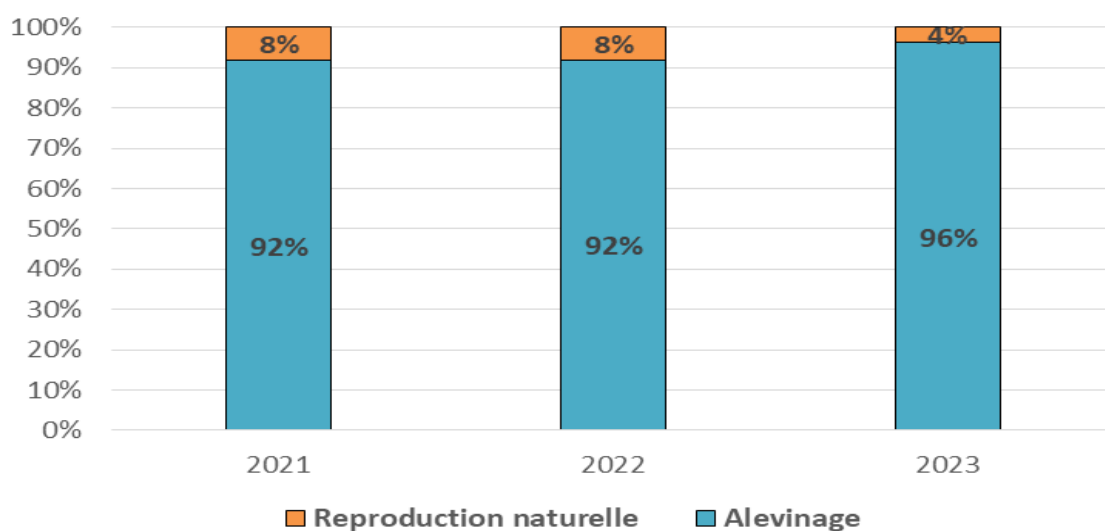
Alevinage en ombles chevalier : indispensable pour maintenir les captures.

Depuis 2015 les alevins d’Ombre Chevalier déversés dans le lac d’Annecy sont marqués par balnéation dans un colorant, l’Alizarine Red S, afin d’étudier la contribution des alevinages aux captures d’ombles maillés par les pêcheurs. Cela permet de colorer les otolithes présentes dans la tête du poisson, différenciant ainsi l’origine, alevinage ou reproduction naturelle. Entre 2021 et 2023, Annecy Lac Pêche a diffusé auprès de pêcheurs volontaires des carnets de captures spécifiques pour avoir un retour des têtes d’ombles capturés, qui ont été analysées par la fédération départementale.

L’objectif de 300 échantillons par an a été atteint avec au total 1073 poissons analysés sur 3 ans. Nous remercions vivement tous les volontaires pour leurs contributions.

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l’origine des poissons par année de capture. Cela met en évidence une très forte contribution de l’alevinage dans le peuplement d’ombles du lac d’Annecy. On note donc une très bonne fonctionnalité de l’alevinage mais aussi une reproduction naturelle extrêmement faible.

Le protocole de marquage mis en place permettra aussi de déterminer l’âge des poissons capturés et l’origine des individus alevinés. En effet des alevins provenaient de la Puya et dans une moindre proportion de la pisciculture de Rives (lac Léman). Ces données sont en cours d’analyse et seront publiées dans un rapport plus complet en 2025.



Bruno MARTIN/FEDERATION 74

HUMBERT

Charpente / Menuiserie
Neuf & Rénovation

06 28 94 36 75 - CRUSEILLES

& FILS



L'ombrière de Menthon est-elle toujours fonctionnelle ?

Lors des deux dernières AG nous vous avons donné les résultats obtenus grâce au marquage de masse des alevins déversés d'une part et à la fourniture de têtes par des pêcheurs volontaires. Les ombles capturés lors des années 2021 et 2022 révélaient qu'environ 92% des poissons provenaient de nos alevinages. Ceux récoltés en 2023 et traités courant 2024 ont confirmé ces résultats.

Forts de ce constat et des relevés thermiques sur l'ombrière révélant que la température y était tout à fait compatible avec l'incubation des œufs, nous souhaitons prolonger notre réflexion pour tenter de comprendre la cause de cette absence de poissons issus de la reproduction naturelle dans nos captures.

Nous avons donc demandé à la DDT l'autorisation de renouveler le protocole qui avait été mis en place en 2014 pour vérifier les dates de présence des ombles sur l'ombrière.

Les plongées avaient mis en évidence leur présence dès la mi-octobre et l'arrêté d'interdiction de plongée avait été modifié pour en tenir compte.

Nous souhaitons donc, en reprenant les mêmes modalités qu'en 2014, pouvoir comparer, dix ans plus tard, la fréquentation, l'état de l'envasement de l'ombrière et, si cette dernière est toujours visitée par les ombles, le devenir des pontes.

L'exploitation des données obtenues lors des plongées devrait apporter des réponses aux questions que nous nous posons et orienter notre réflexion vers de possibles solutions.

Cette opération autorisée par la DDT entre le 15 octobre et fin décembre 2024 sera complétée par une dernière plongée fin janvier, si utile, pour vérifier l'état d'envasement de l'ombrière. Pour mémoire, le club de plongée la Coulée Douce, que je tiens à remercier en notre nom à tous, effectuera une plongée par semaine en filmant la zone délimitée. Selon les premiers constats, zone toujours bien fréquentée et pontes déposées, la dernière plongée fin janvier permettra de vérifier si la rapidité de l'envasement ne pourrait pas être à l'origine de l'asphyxie des œufs.

Nous vous tiendrons informés des résultats par un article sur notre site et un autre dans la revue 2025.

Bernard GENEVOIS/ALP

Etude de la migration de reproduction des truites lacustres : petit point d'étape.

La seconde année de l'étude des migrations de la truite lacustre sur l'Eau Morte est actuellement en cours. Pour rappel, cela consiste à étudier les déplacements de montaison et de dévalaison des truites préalablement marquées à l'aide de transpondeur Pit-Tag (technologie RFID).

En 2023 la fédération a marqué 527 truites de toutes tailles en fin d'été puis 60 géniteurs de truites lacustres en période hivernale.

En 2024 les marquages ont été renouvelés afin d'augmenter l'échantillon de poissons suivis et d'étudier plusieurs phases de dévalaison. La phase de terrain estivale a permis de marquer 748 truites de toutes tailles.

Les données de migration sont acquises en continue. Pour l'instant 208 truites différentes ont été identifiées sur notre antenne pour un total de 7700 détections.



L'analyse globale débutera en 2025, cependant des résultats préliminaires intéressants se dessinent. On note par exemple une contribution significative de poissons de plus d'un an dans la phase de dévalaison, mais aussi des poissons provenant de Faverges.



Bruno MARTIN/FEDERATION 74

Une nouvelle venue dans notre lac

Cette grande voyageuse venue des abords de la mer Noire, de la mer Caspienne et de la mer d'Azov est apparue en France en 2005 dans le Rhin en Alsace puis poursuivant son voyage au gré des canaux et de leurs utilisateurs, sa présence est attestée en 2007 dans le lac Léman qu'elle colonise très rapidement.

Le Bourget suivra rapidement et elle est aujourd'hui arrivée dans le lac d'Annecy. Bien, me direz-vous, mais de qui suis-je entrain de vous dresser le portrait ?

D'**Hemimysis anomala**, une EEE ou en passe de le devenir.

Ah bon ! Et c'est quoi une EEE ?

Une EEE est une Espèce Exotique Envahissante et l'*Hemimysis anomala* une petite crevette.

Fiche d'Identité

Hemimysis anomala est une petite crevette mesurant au maximum 14 à 16 mm de longueur (les femelles étant plus grandes que les mâles).

Le corps translucide est ponctué de tâches rouge vif qui lui a valu le nom courant de « crevette rouge sang ».

Elle est essentiellement nocturne passant la journée en groupe pouvant compter quelques centaines d'individus dans des anfractuosités à l'abri de la lumière. Elle quitte son abri la nuit et remonte vers la surface pour y trouver sa nourriture.

Essentiellement planctophage elle s'alimente préférentiellement, à l'état juvénile, de phytoplancton et passe au zooplancton lorsqu'elle devient adulte. Ces derniers peuvent occasionnellement devenir cannibales ou détritivores.

Les sujets qui passent l'hiver se regroupent en boules qui peuvent compter plusieurs milliers d'individus. Quoique particulièrement adaptée à des températures comprises entre 8° et 22° *Hemimysis anomala* peut supporter des températures proches de 0°. Le taux de mortalité est alors relativement élevé.

Les femelles, en fonction de leur taille, donnent naissance à deux ou trois portées de 7 à 60 jeunes durant la saison chaude. *Hemimysis anomala* vit en moyenne 9 mois.



Risques générés par sa prolifération.

Sa consommation de plancton à tous les stades de sa vie pourrait avoir un impact sur le plancton disponible pour les alevins des poissons présents dans le lac. Toutefois cet aspect est en partie gommé par le fait qu'en contrepartie elle participe à l'alimentation des poissons de la zone benthique.

Des études lancées depuis peu cherchent à préciser les interactions potentielles sur les biotopes qu'elle colonise.

Pour en savoir plus :

<https://www.aquaportail.com/fiche-invertebre-4017-hemimysis-anomala.html>

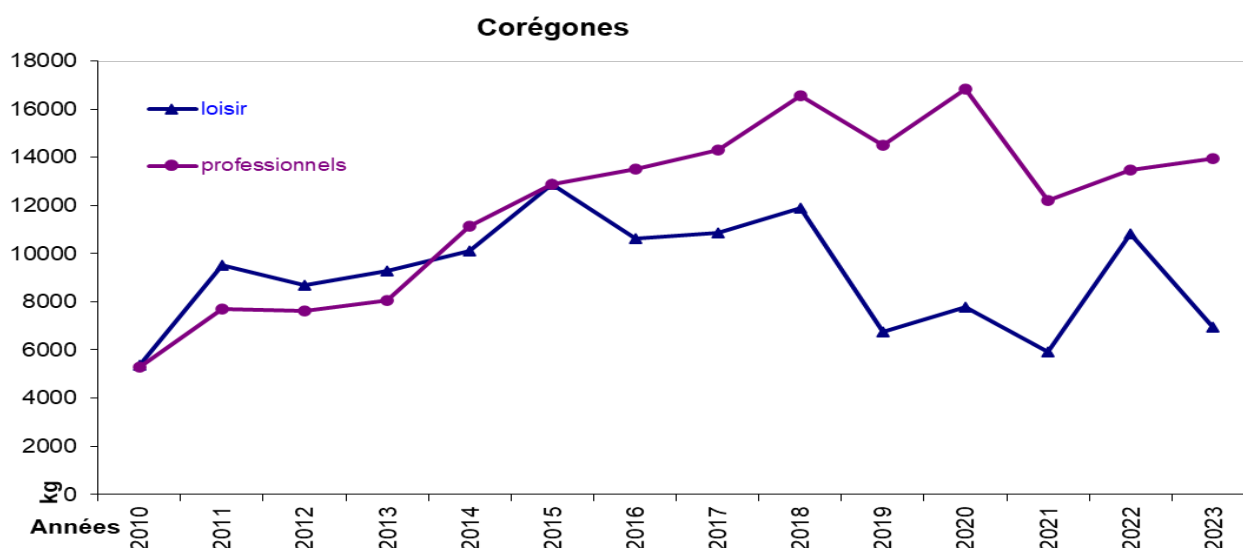
<https://doris.ffesm.fr/Especies/Hemimysis-anomala-Crevette-rouge-sang-794>

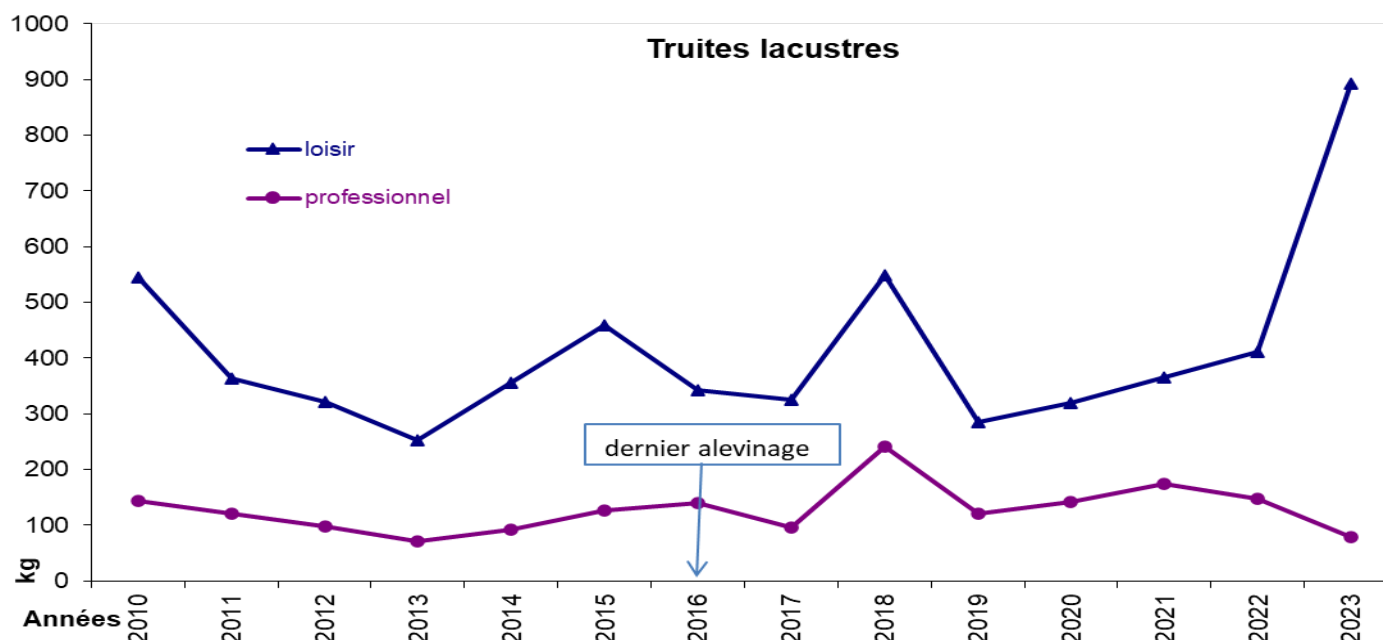
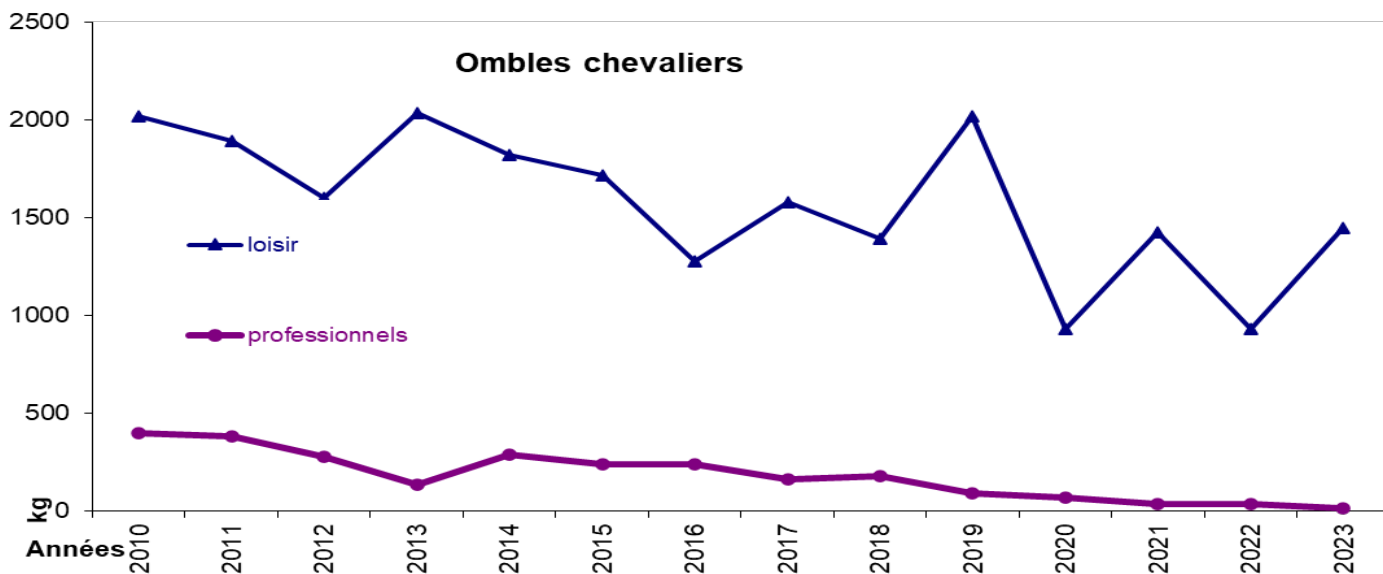
<https://www.lac-du-bourget.eu/Une-nouvelle-espece-invasive-dans.html>

Bernard GENEVOIS/ALP

Statistiques de pêche 2023

	Carnets saisis	Nb sorties	Nb TRL	Kg TRL	Nb OBL	Kg OBL	Nb COR	Kg COR	Nb BRO	Kg BRO	Kg PER
Traine/sonde	585	15 331	370	891	4 484	1 445	13 007	6 835	251	779	508
BORD	85	1 430	1	1	7	2	199	104	35	60	77
TOTAL	670	16 761	371	892	4 491	1 447	13 206	6 939	286	839	585





Carine GRISOLET/ALP

Bilan garderie 2024

Cette année les gardes pêche ont effectué des contrôles en bateau et du bord du 4 février au 20 octobre 2024.

372 pêcheurs ont été contrôlés et trois procès-verbaux ont été dressés, deux pour pêche en réserve et un pour taille non réglementaire d'une féra.

Certains contrôles ont été organisés conjointement avec la gendarmerie et l'association Aster. La police rurale de Veyrier a également été formée pour effectuer des contrôles.

D'une manière générale les contrôles ont pu se dérouler dans le respect et la courtoisie.

Carine GRISOLET/ALP



Formation et pratique de la pêche

Pêche à la traîne

Aspect réglementaire

Pour pêcher à la traîne, il faut :
Avoir acquitté la cotisation « traîne et sonde ».
Placer à l'avant du bateau un fanion jaune de 40 cm de côté, visible de tous côtés.
N'avoir aucun système de guidage permettant d'écarter la ligne de plus de 6 m de l'axe du bateau.
Nombre total d'hameçons limité à 20 pour l'ensemble des lignes.
Interdite pendant la période de fermeture des salmonidés.



N'hésitez pas à consulter le site de l'ALP pour une meilleure connaissance de la réglementation concernant ce type de pêche (période d'ouverture, taille des poissons, nombre de prises...).

Les différents types de traîne

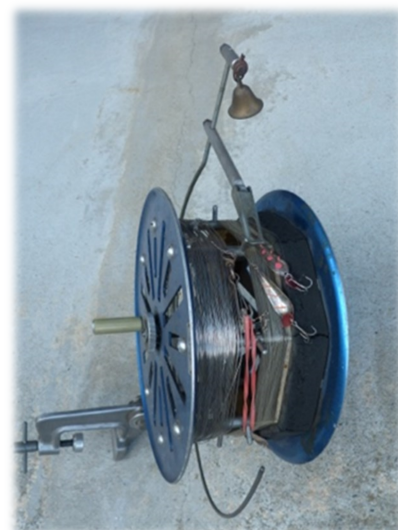
Le moulin ou traîne profonde

Le poisson recherché est l'omble chevalier.
Il existe différents types de moulins.

1) Simple

Celui-ci est composé de 2 tambours de même diamètre, un pour l'enroulement du fil de ligne côté bateau, l'autre pour l'enroulement des potences et l'accrochage des cuillères sur une bande de mousse en néoprène.

La longueur de la potence étant égale à l'intervalle entre chaque potence.



haute savoie
le Département

FÉDÉRATION DE HAUTE-SAVOIE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE



Plan Pêche // Mars 2022



2) Tambour avec deux diamètres différents



Le tambour extérieur d'un diamètre double de celui intérieur, permet de doubler la longueur des potences.

Quel que soit le moulin, la ligne est toujours constituée d'un câble en acier sur lequel on vient ajouter des mandrins.



Cette ligne est lestée d'un plomb poire à ailette, pour éviter qu'il tourne, d'un poids de 1,3 kg à 2 kg en fonction de l'angle souhaité de la ligne (30 à 45 °) et de la vitesse du bateau.



Montage du moulin

Pour ma part je fixe le premier mandrin 50 cm au dessus du plomb avec une potence de 8 m. Les potences sont en fil nylon de 20/100.

Ensuite je garde 4 m entre chaque mandrin avec des potences de 4 m pour le moulin simple et de 8 m pour le moulin double.

Je mets 8 mandrins sur ma ligne. Les deux du sommet peuvent être écartées de 6 m ce qui impose des potences de 6 m ou 12 m pour le moulin double.

Mise à l'eau

Pour mettre à l'eau, il suffit de dérouler entièrement la première cuillère sans dérouler la ligne.

Remonter d'un tour la potence pour être en face de l'émerillon où l'on fixe le plomb.

Fixer le plomb et dérouler d'un tour pour arriver au premier mandrin.

Détacher la seconde cuillère qui doit être face à ce mandrin et qui n'est pas recouverte par le fil d'une potence.

Dérouler jusqu'au mandrin suivant et procéder de la même manière pour l'ensemble des cuillères.

Le but de cette pêche est la recherche des ombles chevaliers qui affectionnent la zone proche du fond.

Il faut pour cela que le plomb soit toujours en contact ou très près du fond.

Cette pêche se pratique à allure très lente, 3 à 3,5 km/h, avec des cuillères de petite taille (4 à 5 cm) et, si possible, avec des hameçons simples sans ardillon ce qui permet de relâcher les petits ombles sans les abîmer.

Lorsque vous avez une touche, votre moulin a tendance à donner de petits à-coups. La clochette ne tinte pas forcément ce qui nous oblige à surveiller en permanence le moulin.

A la touche, il faut remonter la ligne très lentement en s'assurant qu'elle se place correctement sur son tambour jusqu'au premier mandrin. Positionner la potence sur le second tambour et remonter ligne et potence simultanément jusqu'au second mandrin. A l'arrivée de la cuillère, l'installer perpendiculairement au tambour en la fixant sur le néoprène.

Répéter l'opération en recouvrant chaque cuillère avec le fil de la potence suivante jusqu'à la potence sur laquelle est pris le poisson.

Il suffit d'être méthodique pour éviter les emmêlements.

Procéder de la même manière avec un moulin ayant deux diamètres différents.

La traîne au tangon

Cette technique permet de pêcher les poissons évoluant dans les 20 mètres sous la surface, dans la bande de thermocline.

Brochets et truites affectionnent cette zone que fréquentent les alevins.



Le tangon est une canne rigide de 4m supportant un poids de 500 gr.



La ligne est composée d'une tresse sur laquelle on intercale tous les 4 m un émerillon « pater noster » qui sert à attacher une potence et munie à son extrémité d'une agrafe pour accrocher le plomb.

Le premier « pater noster » se positionne à 1 m au dessus du plomb.

Les potences ont une longueur de 15 m en fil de 25 à 30/100 et l'ensemble de cette ligne vient se ranger sur une planchette d'enroulement.

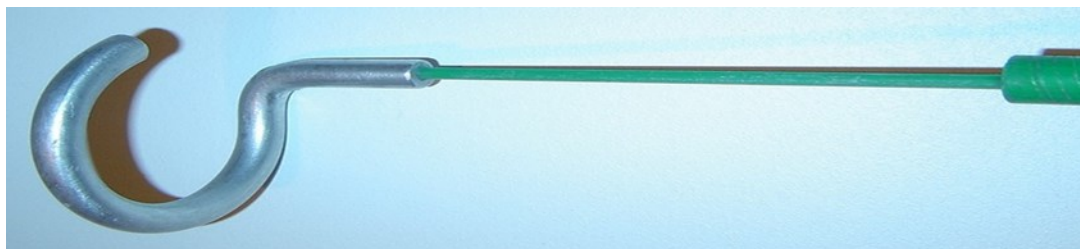
Il est inutile d'avoir plus de trois cuillères sur la planchette et j'utilise pour ma part une ligne d'environ 30 m.

Je n'ai pas de moulinet sur mon tangon mais juste un anneau ouvert accroché au bout du tangon.

Pour mettre à l'eau je déroule la ligne pour mettre le plomb et lorsque j'arrive au premier « pater noster » je déroule la cuillère. Je dévide la ligne jusqu'au second « pater noster » et fais de même pour la seconde cuillère. Je termine l'identique pour la troisième cuillère puis j'accroche la ligne à mon bateau, je passe la ligne dans mon anneau ouvert et je déplie mon tangon que je viens positionner dans son support.



Si vous avez un poisson , il faut une canne avec un anneau ouvert pour récupérer la ligne et la ranger sur la planchette sans la détacher du tangon.



La traîne dite légère

J'utilise 6 cannes, 2 de 4,5 m, 2 de 3,2 m et 2 de 1,8 m toutes équipées d'un moulinet.

Je ne mets qu'une seule cuillère par canne. La ligne peut être en tresse à laquelle je rajoute 10 m de nylon en 25, 30/100 ou uniquement en nylon de 25/100. Pour chaque moulinet j'ai installé un repère sur mon fil ou ma tresse qui me donne la longueur que je souhaite utiliser.

La première cuillère est mise à l'eau sur une canne de 4,5 m à une distance de 90 m (repère rouge sur ma ligne).

A 10 m devant la cuillère je positionne un plomb de 10 ou 20 gr au moyen d'une agrafe rapide ou d'un plomb jardine.



Plomb Jardine



Je fais de même sur la deuxième canne de 4,5 m, que je positionne de l'autre côté du bateau, avec 80 m de ligne et un plomb de 50 gr.

Je recommence cette opération avec une canne de 3,2 m, 70 m de ligne et un poids de 70 à 80 gr. Je positionne cette canne derrière la première.

Je continue avec les autres cannes selon le même principe : diminuer la longueur de 10 m et augmenter le poids de 20 gr à chaque fois.

Cette technique permet de tourner sans que les cuillères se croisent ou s'emmêlent.

Pour augmenter ses chances il suffit d'ajouter des supports de cannes sur son bateau.



Si vous attrapez un poisson, il suffit de remonter chaque ligne inutile, de ramener la ligne sur laquelle se trouve le poisson, de décrocher l'émerillon avec le plomb ou le plomb jardine et de combattre le poisson.

Sur chaque canne, j'ai noté à quelle longueur est le repère ce qui me permet de mettre rapidement mes lignes à l'eau.

Pour la traîne au tangon ou en légère je navigue à environ 5 km/h

J'utilise des cuillères de 10 cm en nacre, céramique, revely...

Il faut adapter sa vitesse aux cuillères utilisées car toutes ne nagent pas de la même façon en fonction de leur poids et de leur forme.



Il est possible de pêcher avec des légères et le moulin mais la vitesse n'étant pas forcément la même pour ces deux types de pêche il est difficile de chercher à attraper en même temps des ombles ou des truites et les risques de « salades » sont plus nombreux.

N'hésitez pas à contacter l'ALP pour plus de renseignements.

Patrick BOUCHARD/ALP

Ecole de pêche

Pour cette année 2024 nous avons organisé neuf stages de pêche.

Cela nous a permis d'emmenner une soixantaine d'enfants et six adultes à la pêche et de leur faire part de nos connaissances.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui se sont engagés et qui nous permettent de poursuivre notre action auprès des plus jeunes.

Les inscriptions des bénévoles se font par internet et vous pouvez choisir les jours qui vous intéressent.

Pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec ce type d'inscription, il est possible d'appeler Carine qui se fera un plaisir de vous répondre et de prendre en charge vos demandes.



Stages de printemps (vacances scolaires) :

Ouverts à six participants de 11 à 16 ans ils se déroulent de la façon suivante :

- Féra et omble chevalier à la nymphe au plombier traditionnel ainsi qu'au flotteur.
- Découverte de l'Ombre chevalier à la viande.

Stages été Féra :

Même nombre de participants et âge identique avec la thématique suivante :

- Féra et omble chevalier à la nymphe au plombier traditionnel ainsi qu'au flotteur.

Pêche de la perchette

Stages carnassiers été :

Ils se déroulent en journée ou le soir à 17 heures en bateau ou du bord afin d'appréhender le lancer.

- Pêche de la perchette le 1^{er} jour suivi le deuxième jour de la pêche à la perchette et de la perche au « vif » et aux leurres
- 3^{ème} jours pêche de la perche et du brochet aux leurres
- 4^{ème} et 5^{ème} jour, pêche du brochet aux leurres



Stage automne :

Un stage combiné est organisé avec Annecy Rivières.

Pêche du carnassier le matin dans le cadre du stage de l'ALP et pêche de la truite au plan d'eau fédéral de Chênex l'après-midi.

Stages adultes :

Ces stages sont organisés en matinée un week-end au printemps et un à l'automne avec 4 stagiaires.

Stages divers :

En fonction des demandes nous pouvons organiser des stages d'une journée pour des anniversaires, des rencontres ou toute autre demande.

Pour cela il suffit d'appeler l'APPMA qui vous informera des possibilités offertes.

Merci à tous pour votre confiance .



Patrick BOUCHARD/ALP

Petit rappel sur la sécurité.

Sur notre bateau, nous pensons à notre matériel de pêche accessoirement à notre casse-croûte mais sommes-nous assurés d'avoir un équipement de sécurité conforme ?

En cas de contrôle par la police de la navigation, un certain nombre de documents ou d'éléments de sécurité doivent être à bord. N'hésitez pas à relire le RPP.

Vous devez disposer d'éléments de flottabilité, brassière ou gilet de sauvetage. Pour ceux qui ont choisi le gilet à gonflage par une cartouche de CO2, pensez à vérifier que cette dernière n'ait pas atteint sa date de péremption. Sur la cartouche est inscrite la date de fabrication et la cartouche est valable 10 ans. Si votre gilet est à déclenchement automatique modèle hydrostatique ou à pastille de sel vérifiez la date notée sur le système de déclenchement. Elle indique la date de changement du système. Au-delà de la sécurité une non-conformité de vos éléments de flottaison peut entraîner un PV en cas de contrôle.

Si vous avez fait le choix d'équipements avec de la mousse assurez-vous de sa conformité en vérifiant que le sigle CE soit bien inscrit. Il doit également avoir une portance de 100 Newton...et être en bon état, pas de sangles déchirées, de toile prête à craquer. Pour les plus costauds d'entre nous, chaudement habillés en début de saison, un équipement un peu plus conséquent avec une portance de 150 Newton peut être une bonne précaution.

Si nos gardes n'ont pas la compétence Police de la Navigation et qu'au cours d'un contrôle ils vous convient à présenter vos éléments de flottabilité, rien ne vous oblige à accéder à leur sollicitation mais si vous acceptez ils pourront vous confirmer que vous êtes bien règle ou vous conseiller sur les remplacements nécessaires.

<https://www.uship.fr/blog/post/comment-entretenir-son-gilet-de-sauvetage>

<https://www.ad-nautic.com/conseils/post/les-gilets-de-sauvetage.html>

Bernard GENEVOIS/ALP



LAFONTAINE
TOITURE
ZINGUERIE
CRUSEILLES - 06.07.73.87.00





**Conseil-Formation-Audit
en Qualité-Sécurité-Environnement**

Visitez notre site Internet : j2c-consulting.com

25 Ter, Faubourg des Balmettes
74000 ANNECY
FRANCE

Tel : +33 (0) 6 16 34 87 28

j2c.consulting@orange.fr

Jean-Claude CHARVIN
Consultant Formateur

Auditeur certifié ICA - ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001, IATF 16949, API Q1



Valise Lithium 50Ah & 100Ah

Développée et conçue sur Annecy

Spécialiste batteries toutes applications



- Prise étanche 60A
- Interrupteur ON/OFF
- Prise USB QC 3.0
- Indicateur de capacité
- Connectée Bluetooth
- Technologie LifePo4 (garantie 4 ans)
- Durée de vie 10 ans

2 Avenue du pont de Tasset 74960 Cran-Gevrier
contact@annecy-batteries.fr
04.50.12.36.59



SAVOYE
électricité

74410 SAINT-JORIOZ

savoye.electricite@gmail.com 07 45 00 55 90

TECHNAUTIC
— 74 —
MÉCANIQUE BATEAU

ENTRETIEN - RÉPARATION - GARDIENNAGE
HIVERNAGE - VENTE TOUTES MARQUES

LEBESGUE STÉPHANE
06 24 72 75 65

technautic74.fr - technautic74@gmail.com
763 route de Bordon 74410 SAINT JORIOZ



40 ROUTE DES PONTETS 74320 SEVRIER

www.traiteurdulac.fr

traiteurdulac@hotmail.com

Tél : 06 25 24 34 99

Magasin : 04 50 64 92 09



Communication

Au delà du Semnoz,

Nous avons décidé cette année de rendre visite au Lac de Paladru.

Situé dans le département de l'Isère, ce lac naturel des terres froides est surnommé 'Le Lac Bleu' en raison de la couleur turquoise de ses eaux, due à la craie lacustre recouvrant ses fonds.

Le lac de Paladru se trouve à une altitude de 492 mètres, s'étend sur une superficie de 3,9 km², avec une longueur et une largeur maximale de 5,3km et 1 km respectivement, et une profondeur moyenne de 25 mètres. C'est le cinquième plus grand lac glaciaire de France. Il est alimenté par deux ruisseaux, le Courbon et le Surand, ainsi que par des sources lacustres. Son exutoire naturel a été historiquement utilisé comme source d'énergie pour alimenter des moulins, des pressoirs, des forges, et aujourd'hui pour l'hydroélectricité.

Le lac est la propriété privée de la Société du lac de Paladru, une SCI fondée en 1874, qui compte 20 propriétaires. Cette société, propriétaire du sol et de l'eau gère le plan d'eau.

Règlement concernant la navigation

Toutes les embarcations, float-tubes compris, doivent être munies d'une autorisation de circulation délivrée par la Société du lac de Paladru. Les bateaux à moteur d'une puissance égale ou supérieure à 9,9 CV sont limités en nombre et soumis à une autorisation spéciale. La navigation des bateaux de 10 CV et plus est autorisée uniquement du 25 juin au 30 septembre, et la pratique du motonautisme et du ski nautique est permise de 11h à 13h et de 18h à 20h jusqu'au 30 août, puis de 11h à 13h et de 17h à 19h en septembre.

Cette gestion rigoureuse permet de préserver la tranquillité et la qualité des eaux du lac de Paladru, tout en autorisant des activités nautiques dans des créneaux horaires spécifiques.

Tarifs de droit de circulation :

- Sans moteur : 27,50€
- Moteur électrique : 42,00€
- Moteur jusqu'à 6 CV : 58,00€
- Moteur de 6,1 CV à 9,9 CV : 160,00€

AAPMA de Paladru :

- Président : Denis GUILLAUD Téléphone : 06 74 44 03 45
- Secrétariat : Christian Perenon 06.32.72.47.41
- Nombre d'adhérents : environ 800 pêcheurs à l'année, 1100 cartes vendues au total.



Dates d'ouverture de la pêche :

- Lavaret : du 2ème samedi de février au dernier dimanche d'octobre.
- Brochet : du dernier samedi d'avril au 31 décembre.
- Truite Lacustre : pêche fermée de 2023 à fin 2027 minimum.
- Autres espèces : Pas de fermeture.

Prix des cartes de pêche :

- Carte majeure avec timbre et droit de pêche en bateau : 126,00€
- Carte inter-fédérale avec droit de pêche en bateau : 147,00€
- Carte jeune (12 ans à 18 ans, toutes pêches) : 25,00€
- Carte découverte femme (toutes pêches, une seule canne) : 40,00€
- Carte journalière avec timbre : 15,00€
- Carte hebdomadaire avec timbre (droit de pêche en bateau 20,00€, total 55,00€)
- Droit de pêche en bateau 37 €

Action de pêche :

Pour la pêche à la traîne, seul le moteur électrique est autorisé pour déplacer le bateau (moteur thermique interdit).

Interdictions :

Pendant la fermeture du brochet, la pêche au lancer (toutes techniques) est interdite.

Principaux Poissons Pêchés :

- Lavaret
- Brochet (gros spécimens)
- Perche
- Carpe (très gros poissons, plus de 20,00 kg)

Taille minimum des poissons :

- Lavaret : 35 cm
- Brochet : 60 cm
- Omble chevalier : 30 cm



Réglementation :

- Carnet de capture obligatoire
- Quotas : 6 salmonidés par jour (lavaret, ombles), 200 salmonidés par an
- 3 cannes maximum avec un total de 18 hameçons
- Pêche à la gambe ou à la sonde : 18 hameçons répartis sur 1, 2 ou 3 lignes

Captures par espèces de poissons :

- Lavarets : 9700 en 2022
- Perches : pas de suivi
- Brochets : 133 en 2022

Gestion Piscicole :

Alevinage :

- Lavaret : 300 000 larves de lavarets sont mises au lac chaque année dont 90 000 sont grossies en pacage lacustre pendant 2 mois (une année sur deux).
- Brochet : pas d'alevinage externe, mais on procède chaque année à une reprise de géniteurs au printemps pour alimenter la pisciculture associative de Colletiere à Charavine , l'intégralité des alevins obtenus (environ 100 000 / an) sont mis au lac.
- Perche : Mise en place de branches de sapin pour aider le frai des perches car le lac est pauvre en végétaux (cette opération se fait une année sur deux, lorsqu'on ne fait pas de pacage de lavarets).
- Truite lacustre : du fait de la baisse de la population la pêche de la truite est fermée pendant 5 ans, des alevinages de lacustres de 4 cm marquée à l'alizarine (45000) sont effectués chaque année pour repeupler le lac en truites.

Espèces invasives :

- Un peu de perche soleil mais la population est stable.
- De plus en plus de silure, la population est en forte croissance, le plus gros silure pêché mesurait 2.10 m.

Spécificités propres à ce lac :

- Pas de pêcheurs professionnels.
- Beaucoup de touristes l'été qui envahissent les bordures du lac et les embarcadères.

Problèmes rencontrés avec les autres utilisateurs du lac :

Les différentes activités du lac (aviron, voile, plongée, ski nautique) cohabitent plutôt bien sur le lac de Paladru.

Autres problèmes :

L'exutoire du lac (la rivière Fure) alimente de nombreuses industries et des usines hydroélectriques. La Fure est alimentée par un siphon qui a été mis en place il y a plus de 40 ans après la période d'eutrophisation du lac (algues rouges) afin de renouveler l'eau profonde. Le complément d'eau de la Fure est réglé par une vanne à la sortie du lac. La gestion de l'ouverture de la vanne en fonction de la période de l'année et du niveau du lac est décrite dans un arrêté préfectoral datant de 2009.



Les intérêts sont divergents. Les usiniers veulent tirer beaucoup d'eau du lac pour produire l'électricité. Lorsque le lac est bas les aires de baignades sont plus étendues et permettent d'accueillir plus de touristes, mais les poissons ont besoin d'un niveau de lac élevé pour accéder aux frayères et le niveau d'eau ne doit pas baisser pendant toute la phase d'incubation des œufs au risque de les voir à sec. Depuis quelques années, l'AAPPMA veille et alerte la SCI pour faire pression sur la préfecture afin de réduire l'ouverture des vannes quand c'est nécessaire. Mais cela reste compliqué et l'AAPPMA souhaiterait une refonte de l'arrêté préfectoral.

- Avec le réchauffement climatique le lac n'est plus assez froid l'hiver. De ce fait il ne se « retourne » plus et les couches d'eau profondes ne sont plus oxygénées.

Actions menées par l'association :

Surveillance du frai des poissons, animation sur la faune aquatique avec le département, club de pêche pour le montage des nymphes, accueil de classes scolaires pour l'initiation à la pêche et création d'un APN (Atelier Pêche Nature) pour les jeunes.

Les meilleurs mois pour pêcher sur le lac :

Dans le passé, les lavarets mordaient bien en Mars, Avril et début Mai, de nos jours c'est plutôt pendant l'été qu'ils sont mordeurs.

Les nymphes qui fonctionnent le mieux :

La tendance est plutôt à pêcher avec des petites nymphes (hameçon N°16).

Quand on veut, on peut.

Lorsqu'on fixe des créneaux horaires pour les gros bateaux, les conflits d'usage sont réduits pour les utilisateurs doux du lac : nageurs ,avirons, paddles, barques...

Remerciements à Denis GUILLAUD pour son aide amicale et sa disponibilité.

Roland DECARRE/ALP



Fonctionnement associatif

Visite malveillante de notre pisciculture

Dans la nuit du samedi 31/08 au dimanche 1/09 un ou des individus se sont introduits dans la pisciculture.

Pour y dérober des poissons comme cela s'est déjà produit ?

Non ! L'action manifestement bien ciblée...et bien préparée avait un autre but. Les visiteurs, qui semblaient bien connaître le mode de fonctionnement de la structure avaient décidé de s'en prendre au futur stock de géniteurs d'ombles chevaliers. S'en prendre n'est peut-être pas le terme adapté, en tout cas à leurs yeux, puisqu'ils ont simplement relâché ces ombles dans le lac.

Sur les 640 futurs géniteurs peuplant deux bassins circulaires seuls 167 restaient présents après leur passage.

Les conséquences de cet acte de malveillance qui, bien évidemment a fait l'objet d'une plainte contre x en gendarmerie, ne sont pas sans conséquences pour l'ALP.

Les poissons étant tous porteurs d'une puce qui permet d'identifier la fratrie à laquelle ils appartiennent pour éviter toute consanguinité lors de la reproduction, nous avons perdu 473 puces. A 2 € l'unité c'est un préjudice d'environ 950 €.

A cela s'ajoute le temps passé pour insérer les puces, celui pour les nourrir, la nourriture et les œufs qu'ils ne produiront pas et qui devaient fournir les alevins que nous remettons chaque année au lac. La perte a été évaluée à 60 000 €.

Au-delà de la perte financière nous serons confrontés dès l'année prochaine à la probable alternative suivante.

Moins de géniteurs entraîne moins d'œufs donc moins d'alevins à remettre dans le lac et conséquence moins d'ombles à capturer 3 ou 4 ans plus tard.

Ou

Pour compenser cette diminution du nombre d'œufs nous achetons des œufs embryonnés qui viendront compléter notre propre production, mais cela aura un coût. Il faut compter environ 30 € le 1000 d'œufs embryonnés soit 6000 € pour 20 000 œufs.

Par ailleurs cette intrusion nous amène à reconsidérer la sécurité dans notre pisciculture et à faire installer un système de vidéosurveillance.

Bernard GENEVOIS/ALP

Appel à volontaires pour le Conseil d'administration

Chers collègues, le Conseil d'Administration que vous avez élu arrive à mi-mandat et plusieurs de ses membres œuvrent depuis bien longtemps pour que vous puissiez prendre du plaisir et des poissons sur le lac.

Certains d'entre eux ne se représenteront pas. Il est donc nécessaire et urgent que de nouvelles bonnes volontés se manifestent dès à présent pour la relève prochaine. Ces nouveaux venus seront cooptés et auront ainsi le temps de s'informer et de se former auprès des actuels élus. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Carine ou des membres du CA. Merci.



Nettoyage de la grotte.

En cette fin du mois de juin 4 bénévoles se sont retrouvés dans la grotte située en face de la pisciculture. Depuis quelques mois le projet de la nettoyer pour l'exploiter a pris forme tant pour Anney Lac Pêche que pour Anney Rivières.

Armés de pelles, râteaux, raclettes et balais de chantier les bénévoles se sont employés à récuper le sol largement recouvert de terre, herbes et mousses.

A l'aide d'un transpalette les diverses palettes entreposées avec du matériel ont pu être déplacées et la totalité de la grotte intégralement nettoyée.

L'espace ainsi dégagée pourra servir à entreposer du matériel tout particulièrement pendant la période de travaux de rénovation de la pisciculture et des deux sièges



Alevinage en Ombles



Rencontre Garde-pêche / Gendarmerie

Réunion conseil d'administration



Réunion INRA à la DDT

Réfection éclairage pisciculture



Avant / Après



Constructeur - Distributeur

Pack accessoires offert
d'une valeur de 400 € pour tout
achat d'une barque



Offre promotionnelle jusqu'au
28/02/2025



Vos Moniteurs Guides de Pêche sur le Lac d'Annecy

Initiation - Découverte - Perfectionnement

Stages à la carte (1/2 journée, journée, et plus)

Formations électronique - sondeurs

Séjours Grands Lacs & Fleuves



www.centre-peche-annecy.com





Vente de Bateaux
neufs ou d'occasions

Entretiens & Réparations
200m² d'atelier

Gardiennage & Hivernage
sous hangar sécurisé

Dépannage & Assistance
sur site ou sur le Lac

Magasin de Pêche
Cannes, Moulinets, Leurres,
Mouches... 200m² de boutique
toutes techniques

Cartes de Pêche
Lac et Rivières

Accastillage & Equipement
électronique embarquée / sondeurs
moteurs électriques GPS / Ipiot
matériel plaisance & nautisme

☎ 04 50 51 03 83

www.tendancenautic.fr

📍 74320 Sevrier

VOTRE ÉLECTRICIEN À ANNECY

EXPERTISE EN ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE



Installations neuves ou anciennes,
dépannages / mise en sécurité

30 route de Rumilly contact@dom-elec.fr
74 540 Alby-sur-Chéran 06 73 46 23 28

DomElec



ARAVIS ENROBAGE

Les hommes de terrain

MACADAM

L'enrobé a du métier

www.aravis-enrobage.com

493 route des Grands Bois - 74370 VILLAZ
Tél 04 50 60 81 42

Caves Charléty-Vins Farnes
Bar à Vins

**Le
2020**

10 FAUBOURG SAINTE CLAIRE ANNECY

04 50 51 43 43

le2020annecy@gmail.com



DOMOMAT

e-fournisseur de tous vos travaux

Matériel pour Particuliers et Professionnels

ÉLECTRICITÉ ⚡ ÉCLAIRAGE ⚡ PLOMBERIE

CHAUFFAGE ⚡ VENTILATION ⚡ SÉCURITÉ

DOMOTIQUE ⚡ OUTILLAGE ⚡ QUINCAILLERIE

30 route de Rumilly
74540 Alby-sur-Chéran

contact@domomat.com
Domomat.com



AVIS CLIENT



BRAVO J'AI TROUVÉ SUR CE SITE LE PRODUIT DONT
J'AVAIS BESOIN ET DANS UN DÉLAI TRÈS COURT.
BRAVO ENCORE. JE RECOMMANDE SINCÈREMENT !

Groupe CHAMPRENAUT



VIOLLET
INDUSTRIES

176, rue des prés chardons
Moutti Est
74 540 ALBY-SUR-CHERAN

Tél : 04 50 68 13 03
Fax : 04 50 68 12 63
www.viollet-industries.com
info@viollet-industries.com



Conteneur à verre enterré



Réparation du manège du Pâquier
Gabarit de parking



Bennes et Caisses à déchets



Structure métallique d'ombrière
photovoltaïque

Conception 3D et Réalisation à façon de pièces métalliques pour les villes

Encore un grand merci à tous nos annonceurs qui nous permettent
d'éditer ce bulletin.

Merci de les privilégier lors de vos prochains achats et sorties.